

A l'attention de

Monsieur Pascal Clément
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
Ministère de la Justice
13 Place Vendôme
75001 Paris

Objet : Affaire Bouziane

Monsieur le Ministre,

L'argument de la relaxe de l'Imam Bouziane est scandaleux ! Le tribunal a accordé aux écrits religieux et en l'occurrence au Coran, la prééminence sur les lois de la République. Il est désormais possible de prêcher la haine, l'appel à la mort, le racisme, le sexisme, l'homophobie contenus dans tout texte religieux du moment que l'on ne s'adresse pas directement aux fidèles.

Il est évident que les intégristes de tous bords ne manqueront pas de se servir de cette brèche que la justice française vient de leur offrir. Cette faille mise en place par la justice française est un permis accordé aux islamistes qui pourront désormais préparer des pogroms de juifs, de chrétiens, d'athées, de laïques, d'apostats, et de musulmans « tièdes ». C'est livrer la majorité des français à une minorité d'illuminés.

Monsieur le Ministre, nous sommes de nombreux maghrébins musulmans, athées, apostats, qui ne nous reconnaissons plus dans cette justice au service d'une minorité dangereuse. Il est de votre devoir de réorienter la justice française afin qu'elle satisfasse la majorité laïque. Autrement, vous porterez la responsabilité des passages à l'acte des futurs prêches de haine par l'intermédiaire des médias.

La France nous a garanti la sécurité que les pays de nos parents ne pouvaient pas nous accorder. Il est plus que jamais le moment de réaffirmer cette assurance qui nous fait tant aimer la France.

Dans l'espoir de voir cette décision annulée, je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, ma haute considération.

Fait à Strasbourg, le 22 juin 2005

Kébir JBIL,

Président du Mouvement des Maghrébins Laïques de France